



Transport solidaire

pour les Érimûrois
de 65 ans et + *

Trajets assurés par des bénévoles
et nécessitant un véhicule (**RDV
médicaux, visites familiales,
coiffeur, courses, activités
communales, démarches
administratives, etc.**)

Adhésion annuelle :

Pour bénéficier du transport solidaire, il faut être autonome et âgé de 65 ans ou plus. Il suffit de s'inscrire gratuitement auprès du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour l'année en cours. L'inscription est renouvelable chaque année.

Document à fournir :

Il suffit de nous communiquer une attestation d'assurance responsabilité civile.

Les transports :

Après inscription,
lorsque j'ai besoin d'un transport solidaire :

- 1 J'appelle le CCAS pour indiquer le jour, l'horaire et le motif du transport demandé, au moins une semaine à l'avance.
- 2 Le ou la bénévole volontaire me recontacte pour convenir des modalités du déplacement
- 3 Le jour J on vient me chercher comme convenu, moyennant une indemnisation du bénévole à hauteur de 0.50 € par kilomètre parcouru.

i

Les rendez-vous sont à prendre obligatoirement en amont auprès de l'accueil

Contact :

CCAS - 5 chemin de Bellevue,
49610 Mûrs-Érigné

02 41 79 78 85

ccas@ville-murs-erigne.fr

mardi - jeudi - vendredi: de 9 h à 12h

